



Compte-rendu : Conseil d'Administration 29 mars 2017

Etaient présents

Membres du CA : Frédéric BOUMIER, Séverine CHANU, Patrick LOPEZ, Fabien PIONNEAU, Vincent FOLLIOU, Jérôme BEGASSE, Olivier BOUVET, Jean-Marc DUHAMEL, David LÉBOUVIER, David VEILLAUX, Frédérique MIRAMONT.

Excusés : Pierre AVENET, J-Michel MONNERIE, Joseph ERARD, Bernard DIENN

Président d'honneur : Robert GAYET

Invités : Didier RENAUT, Matthias LEFEUVRE

Secrétaire administrative : Sylvie Aubry

Début de la réunion: 20h40

Le président présente l'ordre du jour et précise l'importance du calendrier des réunions à programmer.

- 1) Validation du CA du 8 septembre 2016 : **Approuvé à l'unanimité**
- 2) Validation du CA du 18 octobre 2016 : **Approuvé à l'unanimité**
- 3) Validation de modification des statuts de l'OSPAC

Pour rappel : La Loi NOTRE a modifié le territoire d'intervention de l'OSPAC, la communauté de communes du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier (Com'Onze) n'existe plus et deux nouvelles communautés se sont créées au 1^{er} janvier 2017 : Liffré-Cormier Communauté et Fougères Agglomération.

- Gosné, Livré-sur-Changeon, Mézières-sur-Couesnon et Saint-Aubin-du-Cormier sont intégrées à Liffré-Cormier Communauté
- La Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon, Saint-Ouen-des-Alleux et Vendel sont intégrées à Fougères Agglomération.

Les statuts doivent donc être modifiés pour intégrer ces modifications. Le bureau du 21/03/2017 de l'OSPAC propose donc une réécriture des statuts en apportant des modifications de forme et de fond, des remplacements ou création d'articles (voir document fourni aux membres).

articles concernés sont : 1, 2, 2.1, 3, 6, 8.1, 8.3, 9, 11, 12.5, 12.6, 12.9.10, 13.5, 13.8, 14.1, 14.10, 16.3, 16.4, 17, 17.1, 17.2, 17.3, 17.4, 17.5, 17.6, 17.7, 17.8, 17.9, 18, 20, 22, 23, 23.1, 23.2, 24, 24.1, 24.2, 24.3, 25, 25.1, 25.2, 26, 27, 27.2, 28, 29

Suite aux discussions les articles 17, 17.2, 17.3, 17.5, 17.6, 17.7, ne seront pas modifiés : la proposition de remplacer Bureau par Comité Directeur n'a pas semblé nécessaire.

Cf : tableau des modifications en pièce jointe.

Ces modifications sont validées à l'unanimité par les membres pour proposition au vote à l'Assemblée Générale. Ces statuts sont susceptibles d'évoluer à nouveau.

Au cours de la lecture à l'étude des changements de statuts et en réfléchissant au calendrier de la prochaine AG, les discussions s'engagent et des questionnements émergent sur l'avenir de l'OSPAC : les subventions, le financement, la gestion des éducateurs, les zones géographiques d'intervention, le fonctionnement de l'OSPAC et son avenir, ... Un rappel est fait sur les fondamentaux et les objectifs de l'OSPAC depuis sa création. Enfin l'OSPAC est actuellement dans une phase transitoire où il se doit à court terme de continuer de fonctionner, à moyen terme de prévoir la saison prochaine et à plus long terme d'envisager l'avenir.

4) Validation et choix de la date d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour valider les changements de statuts :

Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

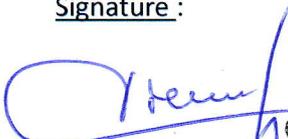
- mercredi 26 avril 2017 Salle du Parc à St Aubin du Cormier (lieu à confirmer)

Rappel : Les statuts seront effectifs à partir de l'Assemblée Générale Ordinaire si ils sont validés à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Prochaine date à retenir : Assemblée Générale mercredi 26 avril

Clôture de la réunion: 22h30

Signature :


OFFICE DES SPORTS
du Pays de St Aubin du Cormier
17, rue Leclerc
35140 SAINT AUBIN DU GORMIER